RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Formulaire EDI **2065**
pour **2023**

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
ALBIGEOISE DE PATONS	ZONE INDUSTRIELLE 12260 VILLENEUVE
SIRET 3 4 0 4 0 9 7 1 3 0 0 0 2 1	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux normal | Déficit: 755 271

Bénéfice imposable à 15% | Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% | PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19% | PV à long terme imposables à 0% | PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom / NIF

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom / NIF

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	X	NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
ALBI *Tél:*	*Tél:*
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: Lieu VILLENEUVE
	Qualité et nom du signataire:
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature

Examen de conformité fiscale (ECF)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2023

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.
1	2	3	4	5	6	7	8

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Cegid Quadra

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067
(2023)

Formulaire obligatoire (article 54 quater du code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 **ou exercice**

Désignation de l'entreprise ALBIGEOISE DE PATONS du 01012022

Adresse ZONE INDUSTRIELLE 12260 VILLENEUVE au 31122022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1	MARTINS MARINA TECHNICIEN QUALITE	PANISSAL 12200 SAVIGNAC
2	VAURS ALAIN VENDEUR	TESTAS 12200 SANVENSA
3	FOURNES PASCAL RESPONSABLE VENDEURS	23 RUE DES PEYRIERES 46100 CAPDENAC
4	MASBOU DIDIER VRP EXCLUSIF	30 CITE BEAU SOLEIL 12330 MARCILLAC VALLON
5	NOLAIS NICOLAS COMMERCIAL	9 IMPASSE LOUIS LATECOERE 31270 FROUZINS
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❼)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	41 376	1 102			42 478				42 478
2	47 174				47 174	6 711			53 885
3	41 566				41 566	9 527			51 093
4	40 231	1 665			41 896				41 896
5	37 700				37 700	22 342	18 717		78 759
6									
7									
8									
9									
10									
**	208 047	2 767			210 814	38 580	18 717		268 111

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	1 410
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	303
Total	1 713

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶ :

Total des dépenses		**Bénéfices imposables** ❾	
- de l'exercice 2022 (total col.9 + total col.10) ❿	269 824	- de l'exercice 2022 ❿	(755 271)
- de l'exercice précédent ❿	266 259	- de l'exercice précédent ❿	(312 063)

Nom et qualité du signataire

A VILLENEUVE le

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

1

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : ALBIGEOISE DE PATONS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise ZONE INDUSTRIELLE 12260 VILLENEUVE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 4 0 4 0 9 7 1 3 0 0 0 2 1 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31122022 Net 3	N-1 31122021 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 990	AG 1 990		
	Fonds commercial (1)	AH	482 347	AI	482 347	482 347
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	2 000	AK	2 000	2 000
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	10 087	AO	10 087	10 087
	Constructions	AP	1 649 162	AQ 1 643 711	5 451	12 009
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	919 530	AS 882 143	37 387	41 534
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 052 045	AU 960 846	91 200	122 972
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	210	CV	210	210
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	130 538	BI	130 538	88 359
	TOTAL (II)	BJ	4 247 910	BK 3 488 690	759 220	759 518
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	280 499	BM	280 499	273 507
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	196 352	BS	196 352	189 685
	Marchandises	BT	439 319	BU	439 319	497 565
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	50 667	BW	50 667	12 256
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	589 606	BY 2 051	587 556	497 674
	Autres créances (3)	BZ	232 032	CA	232 032	302 704
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	368 046	CG	368 046	365 575
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 130	CI	1 130	1 200
	TOTAL (III)	CJ	2 157 652	CK 2 051	2 155 601	2 140 167
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	6 405 562	1A 3 490 741	2 914 821	2 899 685

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 130 538 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dossier N° 000938 en Euros.

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(2)

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2023

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : ALBIGEOISE DE PATONS — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 208 000)	DA	208 000	208 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	20 800	20 800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	713 399	713 399
	Report à nouveau	DH	(1 629 926)	(1 287 725)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(787 081)	(342 201)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(1 474 808)	(687 727)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	150	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	3 368	3 368
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	604 358	604 358
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 408 460	2 895 565
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	373 292	84 121
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	4 389 629	3 587 412
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 914 821	2 899 685

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont : Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont : Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont : Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 389 629	3 587 412
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2023

Désignation de l'entreprise : ALBIGEOISE DE PATONS — Néant ☐ *

		Exercice N France		Exercice N Exportations et livraisons intracommunautaires		Exercice N Total		Exercice (N-1)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	8 136	FB		FC	8 136	8 306
	Production vendue biens*	FD	7 168 844	FE		FF	7 168 844	7 653 370
	Production vendue services*	FG	6	FH		FI	6	(2 164)
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	7 176 986	FK		FL	7 176 986	7 659 512
	Production stockée*					FM	196 352	7 437
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	38 850	52 898
	Autres produits (1) (11)					FQ	25	193
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	7 412 212	7 720 039
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 495 600	1 632 468
	Variation de stock (marchandises)*					FT	58 247	(11 914)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 314 403	1 048 593
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(6 992)	20 875
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 952 710	1 913 735
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	85 054	115 808
	Salaires et traitements*					FY	2 365 182	2 395 668
	Charges sociales (10)					FZ	822 949	834 097
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	97 129	175 782
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	7 967	1 011
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	8 192 249	8 126 123
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(780 037)	(406 084)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	213	3
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	213	3
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	213	3
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(779 824)	(406 081)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Dossier N° 000938 en Euros.

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2023

Désignation de l'entreprise : ALBIGEOISE DE PATONS — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	9 238	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		108 919
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	9 238	108 919
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	16 495	41 409
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		3 630
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	16 495	45 039
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(7 257)	63 880
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ		
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	7 421 663	7 828 961
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	8 208 744	8 171 162
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(787 081)	(342 201)
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP	49 999	113 895
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	38 850	52 898
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
produit exercices anterieurs		9 238
PENALITES	15 905	
DIVERS	590	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(5) **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054 2023

Désignation de l'entreprise : ALBIGEOISE DE PATONS — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	486 337	KE	KF
CORPORELLES	Terrains	KG	10 087	KH	KI
	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ	1 632 374	KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM	16 788	KN	KO
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * [Dont Composants M2]	KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	884 924	KT	KU 34 606
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements aménagements divers *	KV	605 135	KW	KX
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY	417 335	KZ	LA 19 567
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	9 531	LC	LD 478
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ
	Avances et acomptes	LK		LL	LM
	TOTAL III	LN	3 576 174	LO	LP 54 651
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
	Autres participations	8U	210	8V	8W
	Autres titres immobilisés	1P		1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	88 359	1U	1V 42 180
	TOTAL IV	LQ	88 569	LR	LS 42 180
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	4 151 079	ØH	ØJ 96 831

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste (1)	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	LW 486 337	1X 486 337
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY 10 087	LZ 10 087
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB 1 632 374	MC 1 632 374
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME 16 788	MF 16 788
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK 919 530	ML 919 530
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN 605 135	MO 605 135
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	MQ 436 902	MR 436 902
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 10 009	MU 10 009
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
	TOTAL III	IY		NG	NH 3 630 825	NI 3 630 825
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations	IØ		ØX	ØY 210	ØZ 210
	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F 130 538	2G 130 538
	TOTAL IV	I3		NJ	NK 130 748	2H 130 748
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK	ØL 4 247 910	ØM 4 247 910

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° 000938 en Euros.

Cegid Quadra

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 31122022

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ALBIGEOISE DE PATONS

Néant [X] *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A

		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
		1	2	3	4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

6 AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : ALBIGEOISE DE PATONS — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial	RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles	PE	1 990	PF		PG		PH	1 990	
TOTAL I	RK	1 990	RM		RN		RO	1 990	
Terrains	PI		PJ		PK		PL		
Constructions — Sur sol propre	PM	1 626 656	PN	5 718	PO		PQ	1 632 374	
Constructions — Sur sol d'autrui	PR	10 497	PS	840	PT		PU	11 337	
Constructions — Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	843 389	QA	38 753	QB		QC	882 142	
Autres immobilisations corporelles — Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	563 094	QE	11 787	QF		QG	574 880	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	QH	336 724	QI	39 766	QJ		QK	376 491	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	9 210	QM	265	QN		QO	9 475	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL II	QU	3 389 570	QV	97 129	QW		QX	3 486 699	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	ØN	3 391 560	ØP	97 129	ØQ		ØR	3 488 689	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations **TOTAL III**	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé **(NP + NQ + NR)**	NW		**Total général** non ventilé **(NS + NT + NU)**	NY			**Total général** non ventilé **(NW - NY)**	NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : ALBIGEOISE DE PATONS

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	2 051	6U		6V		6W	2 051
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	2 051	TY		TZ		UA	2 051
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	2 051	UB		UC		UD	2 051
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF			
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2023

Désignation de l'entreprise : ALBIGEOISE DE PATONS — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	130 538	UV	130 538	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	198 145		198 145		
	Autres créances clients	UX	391 461		391 461		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	5 583		5 583		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	142 144		142 144		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	36 000		36 000		
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	48 304		48 304		
	Charges constatées d'avance	VS	1 130		1 130		
	TOTAUX	VT	953 307	VU	953 307	VV	

RENVOIS

(1)	Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
	Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF	

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	150	150		
	à plus de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	604 358	604 358		
Personnel et comptes rattachés		8C	466 484	466 484		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	2 326 194	2 326 194		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	5 260	5 260		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	47 963	47 963		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	562 560	562 560		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	3 368	3 368		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	373 292	373 292		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	4 389 629	VZ 4 389 629		

RENVOIS

(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	
(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	3 368

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Dossier N° 000938 en Euros.

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

N° 2058-A 2023

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ALBIGEOISE DE PATONS — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 31/12/2022

I. RÉINTEGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art, 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	15 905
	Amendes et pénalités	WJ	15 905	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)						I8	
	Moins-values nettes à long terme - imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * - Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * - Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT * Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	15 905
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
	TOTAL I						WR	31 810

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	787 081
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *						WT	
	Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV	
	Plus-values nettes à long terme - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)						WH	
	Plus-values nettes à long terme - imposées aux taux de 19 %						WP	
	Plus-values nettes à long terme - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
	Plus-values nettes à long terme - imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations	2A				)	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		XF	
				Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3			
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodéciès)	1F			
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB			
	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5						
	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA						
	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC						
	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC						
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9		Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI	)	XG	
	Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
	TOTAL II						XH	787 081

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI		
	déficit (II moins I)			XJ 755 271
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		XO 755 271

Cegid Quadra

Dossier N° 000938 en Euros.

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : ALBIGEOISE DE PATONS 31/12/2022

Détail des réintégrations diverses		
PENALITES		15 905
Total des réintégrations diverses	**WQ**	15 905
Détail des déductions diverses		

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

10

DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2023

Désignation de l'entreprise : ALBIGEOISE DE PATONS — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	2 139 097
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	2 139 097
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	755 271
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	2 894 367

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	221 333

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

11 TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : ALBIGEOISE DE PATONS — Néant ☐ *

ORIGINES				AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(1287725)		Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(342 201)			- Autres réserves	ZD	
Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes		ZE	
				Autres répartitions		ZF	
				Report à nouveau		ZG	(1 629 926)
TOTAL I	ØF	(1629926)		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZH	(1 629 926)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENSEIGNEMENTS DIVERS			Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7 : 225 302)	YQ	63 721	63 721
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DÉTAIL DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT	316 879	304 929
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 :)	XQ	160 848	147 566
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU	9 780	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	36 807	72 992
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV	250	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES :)	ST	1 428 147	1 388 248
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	1 952 710	1 913 735
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW	16 537	30 598
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS :	9Z	68 517	85 210
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	85 054	115 808
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	YY	435 032	454 580
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	505 296	488 814
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2022)*	ØB		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%	%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH		

RÉGIME DE GROUPE*								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A 2023

Désignation de l'entreprise : ALBIGEOISE DE PATONS — Néant [X] *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements * (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

			Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * — Court terme (9)	Long terme (10) — 19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
I - Immobilisations *	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (9))							
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))							
		CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)							
					(A)		(B) (ventilation par taux)		(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2023

Désignation de l'entreprise : ALBIGEOISE DE PATONS

Néant [X] *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

[ ] Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

[ ] Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

14 SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Désignation de l'entreprise : ALBIGEOISE DE PATONS

Néant [X] *

1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% 1 ou 12.8 % 2.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) 1*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) 1 *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12.8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 % ③	Solde des moins-values à 12.8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6 ⑥
		À 19 % ou 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③		À 15 % ou 19 % ④		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

formulaire obligatoire
(article 53A du code général des impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2023

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ALBIGEOISE DE PATONS

Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	**taxées à 15 %**	**taxées à 18 %**	**taxées à 19 %**	**taxées à 25 %**
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	**réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année** ②	**montants prélevés sur la réserve**		**montant de la réserve à la clôture de l'exercice** ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	**ne donnant pas lieu à complément d'impôt** ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

FORMULAIRE EDI

N° 2059-E 2023

16

Désignation de l'entreprise : ALBIGEOISE DE PATONS			Néant ☐*
Exercice ouvert le : 01/01/2022	et clos le : 31/12/2022	Durée en nombre de mois	1 2

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :		YP	92
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	7 176 986
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	7 176 986
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	25
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	145 098
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	38 850
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	9 238
TOTAL 2	OM	193 210
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	3 510 163
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	1 043 758
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	7 967
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	4 561 888
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	2 808 308
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	SA	2 808 308

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	7 176 986	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	92
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	GY	01/01/2022		GZ	31/12/2022
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1 / 1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31 12 2022

N° SIRET 34040971300021

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ALBIGEOISE DE PATONS

ADRESSE (voie) ZONE INDUSTRIELLE

CODE POSTAL 12260 VILLE VILLENEUVE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	11 490
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	60

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination DS FINANCES

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 80.95 Nb de parts ou actions 9 350

Adresse : N° 33 Voie RUE FRANCOIS THERMES

Code postal 81990 Commune PUYGOUZON Pays

Forme juridique Dénomination CROC SHOW

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 18.53 Nb de parts ou actions 2 140

Adresse : N° 3 Voie RUE JEAN MERMOZ

Code postal 81160 Commune ST JUERY Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Dossier N° 000938 en Euros.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 **(1)**

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31 12 2022

N° SIRET 34040971300021

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ALBIGEOISE DE PATONS

ADRESSE (voie) ZONE INDUSTRIELLE

CODE POSTAL 12260 VILLE VILLENEUVE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 Charges constatées d'avance			1 130.10
01/01/2022 AN S.A.N.	1 200.00		
01/01/2022 OD Ajust. écart	0.10		
31/12/2022 OD EXT CHA CONST AVCE 12/2021		1 200.00	
31/12/2022 OD MICROMEGA AVCE 2022	1 130.00		
41810000 Clients factures à établir			306.07
01/01/2022 AN S.A.N.	157.01		
31/12/2022 OD CREDIT CLIENTS LANUEJOULS AU	306.07		
31/12/2022 OD EXT CLIENTS LANUEJOULS AU 31/		157.01	
41860000 CREDIT CLIENTS COMPTANT			27 428.15
01/01/2022 AN S.A.N.	54 800.99		
01/01/2022 OD EXT CREDIT CLIENTS VENDEURS		30 091.22	
01/01/2022 OD EXT CREDIT CLIENTS COMPTANT/E		24 709.77	
31/12/2022 OD CREDIT CLIENTS VENDEURS AU 31	27 428.15		
44870000 ETAT PRODUIT A RECEVOIR			36 000.00
31/12/2022 OD EXT PRDTS A REC EDF	36 000.00		
46870000 Produits à recevoir			8 015.00
01/01/2022 AN S.A.N.	71 011.21		
31/12/2022 OD TIPP 2022 A RECEVOIR	5 985.00		
31/12/2022 OD EXT PRDTS A REC EDF		36 000.00	
31/12/2022 OD TAXE TIPP EDF RBT		28 770.00	
31/12/2022 OD REMBT SINISTRE MMA		4 211.21	
COMPTES DE PASSIF			
42820000 Dettes prov/congés payés			163 950.90
01/01/2022 AN S.A.N.		122 629.50	
31/12/2022 OD EXT PROV CONGES PAYES 2021	122 629.50		
31/12/2022 OD PROV CONGES PAYES 2022		163 950.90	
42830000 Prov prime de fin ann'e			105 786.00
01/01/2022 AN S.A.N.		108 911.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
31/12/2022 OD EXT PROV 13EME 2021	108 911.00		
31/12/2022 OD PROV 13EME 2022		105 786.00	
43820000 Charges sociales sur cong's .			57 382.00
01/01/2022 AN S.A.N.		43 042.00	
31/12/2022 OD EXT PROV CH/CONGES PAYES 2021	43 042.00		
31/12/2022 OD PROV CH/CONGES PAYES 2022		57 382.00	
43830000 Charges sur PFA			37 025.00
01/01/2022 AN S.A.N.		38 227.00	
31/12/2022 OD EXT PROV CH/13EME 2021	38 227.00		
31/12/2022 OD PROV CH/13EME 2022		37 025.00	
43860000 AUTRES CHARGES A PAYER			20 978.90
01/01/2022 AN S.A.N.		10 992.00	
31/12/2022 OD EXT FACT EDF A REC	3 992.00		
31/12/2022 OD EXT CAC HONOR 2021	7 000.00		
31/12/2022 OD FACT CAC HONOR 2021 ET 2022		14 000.00	
31/12/2022 OD FACT CAC HONOR 2021 FHB PLAN		6 978.90	
44862000 Taxe apprentissage			62 627.51
01/01/2022 AN S.A.N.		31 802.00	
31/12/2022 OD TAXE APPRENTISSAGE 2021		15 680.51	
31/12/2022 OD PROV TAXE APPRENT 2022		15 145.00	
44863000 Formation continue			91 970.24
01/01/2022 AN S.A.N.		48 864.66	
31/12/2022 OD ABO FORMATION CONTINUE 2021		23 059.58	
31/12/2022 OD PROV FORM PROF 2022		20 046.00	
44864000 Aide . la construction			10 384.80
01/01/2022 AN S.A.N.	454.20		
31/12/2022 OD EFFORT CONSTRUCTION 2021		10 839.00	
44866000 PRS RODEZ			500.00
01/01/2022 AN S.A.N.		500.00	
44866100 PRS RODEZ RJ			336 709.68
01/01/2022 AN S.A.N.		348 284.89	
04/10/2022 OD FHB ECHEANCE 1/10 PLAN 2021	9 476.31		
04/10/2022 OD FHB ECHEANCE 1/10 PLAN 2021	2 098.90		

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
44867000 CVAE			55 398.00
01/01/2022 AN S.A.N.		55 398.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 Pénalités amendes fisc.			1 266.24
03/06/2022 ACH ORANGE	3.28		
06/07/2022 ACH ORANGE PUY L EVEQUE	8.06		
04/08/2022 ACA TRESORERIE AMANDE TOULOUSE	525.00		
04/08/2022 CIC REMB BONNET AMENDE MAJOREE	322.00		
07/11/2022 ACH ORANGE PUY L EVEQUE	4.80		
16/11/2022 CAI AMENDE UBBILALI FEFAUT CT	90.00		
15/12/2022 ACA TOULOUSE CERES AMENDE	313.10		
67140000			14 638.41
01/01/2022 OD BLEDELICES/ LIQUIDATION	2 025.60		
01/01/2022 OD CENTRE LECLERC ANGLET LITIGE	66.00		
01/01/2022 OD FEDIPAT UK/ LITIGE	10 282.50		
01/01/2022 OD FOURNIL DE LA PALME	2 264.31		
67200000 CH EXCEPTIONNELLES			590.00
01/01/2022 OD EAT THE BALL litige perte	590.00		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77270000 PRODUITS SUR EX ANTERIEUR			9 237.99
01/01/2022 OD SCI BROUSSE SOLDE/2019		331.60	
14/01/2022 ENC REM CHQ IMPAYE		77.70	
08/03/2022 CIC ROUBY TUTELLE rgt ch impayes		367.00	
31/12/2022 OD AN SAISIES ARRETS AVANT 2019		8 461.69	

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES					
20500000	LOGICIELS	1 990	1 990		
28050000	Amort. conc. & dts simil.	1 990-	1 990-		
FONDS COMMERCIAL		482 347	482 347		
20700000	Fonds commercial	482 347	482 347		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		2 000	2 000		
20800000		2 000	2 000		
TERRAINS		10 087	10 087		
21130000	TERRAIN VILLENEUVE	10 087	10 087		
CONSTRUCTIONS		5 451	12 009	6 558-	54.61-
21300000	RACHATS MURS USINE	1 623 837	1 623 837		
21310000	BATIMENT ALBI	8 537	8 537		
21400000	Construct/sol d'autrui	16 788	16 788		
28130000	AMORT MURS USINE	1 623 837-	1 618 119-	5 718-	0.35-
28131000	AMORT BAT ALBI	8 537-	8 537-		
28140000	Amort. construc/sol d'autrui	11 337-	10 497-	840-	8.00-
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS		37 387	41 534	4 148-	9.99-
21500000	Matériel et outillage	282 296	282 296		
21540000	Matériel industriel	633 549	598 944	34 606	5.78
21570000	Agencements & aménagements	3 685	3 685		
28150000	Amort. inst. tec. mat. outil.	279 393-	275 079-	4 314-	1.57-
28154000	AMORT MATERIEL	599 066-	564 679-	34 387-	6.09-
28157000	AMORT AGENC MAT IND	3 685-	3 632-	53-	1.45-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		91 200	122 972	31 772-	25.84-
21810000	Instal. génér. agenc. amgts	300 170	300 170		
21811000	Anenagt USINE JM BEL	90 460	90 460		
21812000	Aménagt BUREAUX	2 469	2 469		
21814000	Aménagt CAUSSADE	23 079	23 079		
21815000	Amenagt PUY L'EVEQUE	13 172	13 172		
21817000	MAGASIN VILLEFRANCHE	120 620	120 620		
21818000	MAGASIN LANUEJOULS	55 166	55 166		
21820000	Matériel de transport	436 901	417 334	19 567	4.69
21830000	Matériel de bureau & infor.	8 027	7 549	478	6.34
21840000	Mobilier	1 982	1 982		
28181000	Amort agencement installation	296 955-	293 949-	3 006-	1.02-
28181100	AMORT AGENC JMB	67 372-	60 514-	6 859-	11.33-
28181200	AMORT AGENC BUREAU	2 469-	2 273-	196-	8.63-
28181400	AMORT AGENC CAUSSADE	23 078-	23 078-		
28181500	AMORT AMENAG PUY L'EVEQUE	13 172-	13 172-		
28181700	AMORT MAGASIN VILLFRANCHE	116 667-	114 941-	1 726-	1.50-
28181800	AMORT AGENC LANUEJOULS	55 166-	55 166-		
28182000	AMORT MATERIEL DE TRANSPORT	376 492-	336 725-	39 766-	11.81-
28183000	AMORT MATERIEL DE BUREAU	7 493-	7 228-	265-	3.67-
28184000	AMORT MOBILIER	1 982-	1 982-		
AUTRES PARTICIPATIONS		210	210		
26600000	Autres formes de particip.	210	210		

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		130 538	88 359	42 180	47.74
27500000	Dépôts et cautionnement	130 538	88 359	42 180	47.74
Total II		759 220	759 518	298-	0.04-
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS		280 499	273 507	6 992	2.56
31000000	Matières premières	63 620	51 239	12 381	24.16
32100000	Matières consommables	129 358	138 569	9 211-	6.65-
32600000	STOCK EMBALLAGES	87 520	83 698	3 822	4.57
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS		196 352	189 685	6 667	3.51
35500000	Produits finis	196 352	189 685	6 667	3.51
MARCHANDISES		439 319	497 565	58 247-	11.71-
37000000	Stock de marchandises	439 319	497 565	58 247-	11.71-
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES		50 667	12 256	38 411	313.41
40910000	Frns Avances et acomptes	50 667	12 256	38 411	313.41
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		587 556	497 674	89 882	18.06
41100000	CLIENTS	355 344	355 344		
41600000	Clients douteux ou litigieux	198 145	89 422	108 723	121.58
41810000	Clients factures à établir	306	157	149	94.94
41860000	CREDIT CLIENTS COMPTANT	27 428	54 801	27 373-	49.95-
41980000	R.R.R. . accorder	8 383		8 383	
49100000	Prov/d'pr. comptes clients	2 051-	2 051-		
AUTRES CREANCES		232 032	302 704	70 673-	23.35-
40100000	FOURNISSEURS	32 289	32 289		
42500000	Personnel avances et acomptes	611		611	
42500010	PERSONNEL AVANCES ET ACOMPTES	4 972	4 972		
43760000	U M T CADRES		911	911-	100.00-
44526000	TVA INTRACOMM	2 539	8 105	5 567-	68.68-
44562000	TVA SUR IMMOBILISATIONS	891	2 740	1 849-	67.47-
44566000	TVA SUR ACHATS	9 811	60 290	50 479-	83.73-
44567000	Crédit de T.V.A. à reporter	5 266	29 663	24 397-	82.25-
44567100	Crédit de TVA . tre rembours	78 200	8 200	70 000	853.66
44570000	TVA SUR VENTES 5.5	30		30	
44570100	TVA COLLECTEE 10%		0	0-	100.00-
44570200	TVA COLLECTEE 20%		9	9-	100.00-
44587000	T.C.A./factures . 'tablir	45 408	43 847	1 561	3.56
44864000	Aide . la construction		454	454-	100.00-
44870000	ETAT PRODUIT A RECEVOIR	36 000		36 000	
46750000	RETENUES GARANTIE AFFACTURAGE	8 000	8 000		
46870000	Produits à recevoir	8 015	71 011	62 996-	88.71-
48879100			32 212	32 212-	100.00-
DISPONIBILITES		368 046	365 575	2 471	0.68
51200100	SOCIETE GENERALE	2 585	2 585		
51200410	C I C	337 811	348 276	10 464-	3.00-
51200550	BPTA	2 163	1 750	413	23.61
53105010	SIEGE VILLENEUVE	534	372	162	43.50
53105070	MAGASIN VILLEFRANCHE	416	416	0	0.04
53105080	MAGASIN LANUEJOULS	350	329	22	6.57
53105100		79		79	

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
53105110	CAISSE 511	10 485	6 897	3 587	52.01
53110000	CAISSE	4 719	4 599	120	2.61
58000100	CARTES BLEUES	1 503		1 503	
58000110	TICKETS RESTAURANTS	1 010		1 010	
58000120	CHEQUES EN PORTEFEUILLE	6 039		6 039	
58005030	MAGASIN VILLENEUVE	350	350		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		1 130	1 200	70-	5.83-
48600000	Charges constatées d'avance	1 130	1 200	70-	5.83-
Total III		2 155 601	2 140 167	15 434	0.72
TOTAL GENERAL		2 914 821	2 899 685	15 136	0.52

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAL		208 000	208 000		
10110000	Cap. souscrit non appelé	208 000	208 000		
RESERVE LEGALE		20 800	20 800		
10611000	Réserve légale proprem. dite	20 800	20 800		
AUTRES RESERVES		713 399	713 399		
10688000	Réserves diverses	713 399	713 399		
REPORT A NOUVEAU		1 629 926-	1 287 725-	342 201-	26.57-
11900000	REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	1 629 926-	1 287 725-	342 201-	26.57-
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		787 081-	342 201-	444 880-	130.01-
Total I		1 474 808-	687 727-	787 081-	114.45-
CONCOURS BANCAIRES COURANTS		150		150	
58001070	VEDRUNE Pierre	150		150	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		3 368	3 368		
45510000	C/C SALES JM	1 201	1 201		
45520000	C/C SALES dominique	2 019	2 019		
45530000	C/C SALES Jean philippe	148	148		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		604 358	604 358		
40100000	FOURNISSEURS	604 358	604 358		
DETTES FISCALES ET SOCIALES		3 408 460	2 895 565	512 895	17.71
42100000	Personnel rémunérations dues	154 225	147 497	6 729	4.56
42100010	Personnel rémunération AGS CGE	35 360	97 698	62 338-	63.81-
42441000		1 155	901	254	28.19
42450000	COUSTILLERES	561	561		
42460000	TAURINES ALAIN	2 637	2 547	90	3.53
42480000	DURIEZ ACPTE FRAIS		1 685	1 685-	100.00-
42490000	NOLAIS FRAIS	2 208	2 041	168	8.21
42500000	Personnel avances et acomptes		85	85-	100.00-
42530000	ARASSUS	600	8 462	7 862-	92.91-
42820000	Dettes prov/congés payés	163 951	122 630	41 321	33.70
42830000	Prov prime de fin ann'e	105 786	108 911	3 125-	2.87-
43100000	Cotis. sécurité sociale	619 975	107 926	512 048	474.44
43100010	Cotis. sécurité sociale RJ	781 713	825 705	43 991-	5.33-
43310000	Isica retraite	37 951	35 489	2 461	6.94
43310001	Isica retraite RJ	690 257	726 586	36 329-	5.00-
43311000	AG2R pr'voyance non cadre	13 336	12 275	1 061	8.65
43311001	AG2R PREVOYANCE RJ	18 109	19 062	953-	5.00-
43312000	AG2R COMPL SANTE	25 599	20 308	5 291	26.05
43325000	AXA PREVOYANCE CADRES	6 033	6 033		
43732000	AXA RETRAITE CADRES	13 705	13 705		
43750000	MORNAY RET CADRES	2 003	2 003		
43760000	U M T CADRES	2 126		2 126	
43820000	Charges sociales sur cong's .	57 382	43 042	14 340	33.32
43830000	Charges sur PFA	37 025	38 227	1 202-	3.14-
43860000	AUTRES CHARGES A PAYER	20 979	10 992	9 987	90.86
44210000	PRELV A LA SOURCE	4 346	2 436	1 910	78.41
44400000	ETAT PRODUIT A RECEVOIR	5 260		5 260	

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
44527000	TVA INTRACOM	2 539	8 105	5 567-	68.68-
44570000	TVA SUR VENTES 5.5		381	381-	100.00-
44586000	T.C.A./fact. non parvenues	45 424	45 424		
44700000		624		624	
44862000	Taxe apprentissage	62 628	31 802	30 826	96.93
44863000	Formation continue	91 970	48 865	43 106	88.21
44864000	Aide . la construction	10 385		10 385	
44866000	PRS RODEZ	500	500		
44866100	PRS RODEZ RJ	336 710	348 285	11 575-	3.32-
44867000	CVAE	55 398	55 398		
AUTRES DETTES		373 292	84 121	289 171	343.76
41100000	CLIENTS	236 500	2 056	234 444	NS
46731000		2 087		2 087	
46732000		7 930		7 930	
48861600	COMPTE DE REPARTITION ASSURANC	126 775	32 485	94 290	290.26
48863330			23 060	23 060-	100.00-
48863340			10 839	10 839-	100.00-
48863350			15 681	15 681-	100.00-
Total IV		4 389 629	3 587 412	802 216	22.36
TOTAL GENERAL		2 914 821	2 899 685	15 136	0.52

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
VENTES DE MARCHANDISES		8 136	8 306	170-	2.04-
70720000	VENTES PRESSE EXO	6 570	7 933	1 363-	17.18-
70730000	VENTES CARTONS EXO	1 566	1 149	417	36.26
70970000	RRR ACCORDES VENTES MARCH		777-	777	100.00
PRODUCTION VENDUE DE BIENS		7 168 844	7 653 370	484 526-	6.33-
70100000	VENTES INTRACOMMUNAUTAIRES		500	500-	100.00-
70100010	VENTES TTC A VENTILER	14 227		14 227	
70100020			21 089	21 089-	100.00-
70100100	Ventes . 5.5%	6 920 621	7 150 328	229 707-	3.21-
70100200	VTE BELLOUBET 5.5%	211 868	253 578	41 710-	16.45-
70101000	VENTES 10%	20 265	21 327	1 062-	4.98-
70110200	VENTES 20%	194 435	206 830	12 395-	5.99-
70190000		8 195-		8 195-	
70300000		189 685-		189 685-	
70900000	RRR ACCORDES	5 308	282-	5 590	NS
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES		6	2 164-	2 170	100.28
70820000	COMMISSIONS		2 171-	2 171	100.00
70850000	Ports & frais acces. facturés	6	7	1-	18.75-
Chiffre d'affaires NET		7 176 986	7 659 512	482 526-	6.30-
PRODUCTION STOCKEE		196 352	7 437	188 915	NS
71355000	VAR STOCK PRODUITS FINIS	196 352	7 437	188 915	NS
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES		38 850	52 898	14 048-	26.56-
79100000	TRANSFERT CHARGES TIPP		42 067	42 067-	100.00-
79120000	TRANSFERT DE CHARGES BELLOUBET	12 529		12 529	
79131000	TRANSFERT DE CHARGES	18 000		18 000	
79140000	REMBT AG2R	4 404	4 437	34-	0.76-
79161500	REMBOURSEMENT SINISTRE ASSURAN	3 917	6 394	2 477-	38.74-
AUTRES PRODUITS		25	193	168-	87.22-
75800000	Pdts divers de gest. courante	25	193	168-	87.22-
Total des Produits d'exploitation		7 412 212	7 720 039	307 827-	3.99-
ACHATS DE MARCHANDISES		1 495 600	1 632 468	136 868-	8.38-
60700000	ACHATS JOURNAUX EXO	6 214	7 172	958-	13.35-
60701000	Achats revente . 5.5%	1 408 958	1 540 088	131 130-	8.51-
60702000	Achat revente . 20%	70 222	78 618	8 395-	10.68-
60703000	ACHATS REVENTE ALBYPAM	75		75	
60706000	ACHATS ALBY PAM	10 131	6 591	3 540	53.71
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)		58 247	11 914-	70 161	588.88
60370000	VARIATION STOCK MARCHANDISES	58 247	11 914-	70 161	588.88
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS		1 314 403	1 048 593	265 810	25.35
60110000	Matières	1 156 869	924 694	232 175	25.11
60170000	Achats matières		23	23-	100.00-
60200000	Achats cartonnage emballage ét	146 696	112 634	34 062	30.24
60210000			784	784-	100.00-
60221000	Combustibles	8 777	6 741	2 036	30.20
60222000	Produits d'entretien	2 616	4 899	2 282-	46.59-

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
60260000	CONSIGNES	25-	177	202-	114.09-
60900000	RRR obtenue sur achat	529-	1 357-	828	61.00
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEM.)		6 992-	20 875	27 867-	133.49-
60310000	VARIATION ST MATIERES PREMIERE	12 381-	4 001-	8 380-	209.46-
60321000	VARIATION COMBUSTIBLES	9 211	10 799	1 588-	14.70-
60326000	VARIATION EMBALLAGES	3 822-	14 077	17 899-	127.15-
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		1 952 710	1 913 735	38 976	2.04
60611000	Electricité	200 001	204 914	4 913-	2.40-
60612000	Eau	8 064	13 028	4 964-	38.10-
60613000	GAZ	688	9 911	9 223-	93.06-
60614000	Carburant	465 476	385 611	79 865	20.71
60630000	Fourn. d'entr. petit équip.	12 941	14 010	1 069-	7.63-
60640000	Fournitures administratives	10 135	4 607	5 528	119.99
60644000	Produits d'entretien	76	17	59	337.77
60680000	Autres matières & fourn.	998	1 503	505-	33.62-
60850000	FRAIS ACCESSOIRES SUR ACHATS	1 782	1 757	24	1.38
61100000	PRESTATIONS SOCAMIL	48 396	36 446	11 950	32.79
61190800	Prestations ALBYGEST	268 483	268 483		
61225700	VIAXEL MERCEDES DY 827 BZ		847	847-	100.00-
61225710	VIAXEL MERCEDES DY 121 JW		847	847-	100.00-
61225720	VIAXEL MERCEDES ET 940 JS		10 064	10 064-	100.00-
61225730	VIAXEL MERCEDES ET 846 ZN	839	10 064	9 226-	91.67-
61225740	VIAXEL MERCEDES EV 099 LW	1 677	11 850	10 172-	85.84-
61225750	VIAXEL MERCEDES EV 219 YG	1 677	10 064	8 387-	83.33-
61226030	SOGELEASE CREDT BAIL EA-396-SB		14 094	14 094-	100.00-
61227180	NATIXIS CTT 2116434	30 836	39 489	8 654-	21.91-
61227190	MERCEDES FB 031 VT CIC	7 485	9 090	1 605-	17.66-
61227200	CHARRIOT ELEVATEUR DELAGNE	7 485	7 485		
61321000	LOYER PUY L EVEQUE	5 671	5 671		
61322000		9 000	6 000	3 000	50.00
61324000	LOYER BROUSSEMARTEL	9 660	9 630	30	0.31
61325000	LOYER CAUSSADE	3 840	3 840		
61326000	MASSOL LOYER OLEMPS	8 918	8 494	425	5.00
61327000	LES MARGUERITES LOYER	12 498	12 498		
61328000	LOYER LANUEJOULS	5 124	4 836	288	5.96
61350000	LOCATION TPE	3 072	2 094	978	46.67
61352100	LOCATION CLOVIS	88 613	72 145	16 468	22.83
61352200	AUTRES LOCATION	10 933	14 088	3 154-	22.39-
61352300	LOCATIONS CAMIONS	1 464	5 459	3 995-	73.18-
61352510	MERCEDES NOLAIS		524	524-	100.00-
61400000	Charges loc. & de co-propr.	2 053	2 287	234-	10.24-
61520000	Entr. des locaux	12 243	8 524	3 718	43.62
61550000	Entr. répar. matériel et outil	56 595	24 967	31 628	126.68
61551000	Entretrien matériel de transpo	170 487	174 830	4 343-	2.48-
61551100	ENTRETIEN SUITE SINISTRE	2 000		2 000	
61553000	ENTRETIEN MAT BUREAU	2 476	400	2 076	518.94
61561000	MAINTENANCE Materiel	3 424	3 438	14-	0.42-
61600000	ASSURANCE CREDIT BAIL	313	3 006	2 693-	89.58-
61610000	Assurances multirisques	68 632	66 987	1 645	2.46
61612000	ASSURANCE FLOTTE	68 120	79 487	11 367-	14.30-
62140000		9 780		9 780	
62220000	Commissions courtages/ventes	250		250	
62260000	Honoraires	35 333	69 449	34 116-	49.12-

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
62270000	Frais d'actes & contentieux	680	2 838	2 158-	76.05-
62280000	AUTRES HONORAIRES	794	705	89	12.63
62310000	PUBLICITE	2 215	3 776	1 561-	41.34-
62340000	Cadeaux . la clientèle	5	3 210	3 205-	99.84-
62380000	DONS - POURBOIRES	1 405	40	1 365	NS
62410000	Transports/achats	34 866	35 356	490-	1.39-
62420000	Transports/ventes	72 656	60 400	12 256	20.29
62510000	déplacements Taurines	23 490	21 405	2 085	9.74
62511000	DEPLACEMENT NOLAIS	41 059	37 226	3 833	10.30
62511100	DEPLACEMENTS BOYER	10 158	14 078	3 920-	27.85-
62511200		9 527	7 442	2 084	28.01
62512000	DEPLACEMENTS SALES		1 610	1 610-	100.00-
62513000	Déplacements chauffeur	11 894	12 748	854-	6.70-
62514000	DéplacementsVAURS JM	20	152	132-	86.61-
62515000	DEPLACEMENTS DIVERS	33 561	7 004	26 556	379.14
62516000	Déplacements MARQUES René	4 638	7 210	2 572-	35.68-
62517000	Déplacements FABRE JC	4 206	16 852	12 646-	75.04-
62518000	Déplacements VAURS Alain	6 711	8 043	1 332-	16.56-
62519000	DEPLACEMENTS COUSTILLERES	6 804	6 727	77	1.15
62560000		303	79	224	281.90
62570000	FRAIS DE CONGRES		24	24-	100.00-
62590000	FRAIS DE FORMATION	63	1 060	997-	94.06-
62610000	Téléphone	3 515	4 064	549-	13.52-
62630000	INTERNET ORANGE	1 644	1 247	397	31.87
62640000	Affranchissement	167	96	71	74.47
62730000	FRAIS SUR CB	2 474	2 290	184	8.03
62780000	Autres frais & commissions	14 387	19 253	4 865-	25.27-
62800000	DP BELLOUBET	7 931	5 368	2 562	47.73
62900000	RRR AUTRES SERVICES EXTERIEURS		595	595-	100.00-
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		85 054	115 808	30 754-	26.56-
63330000	Particip. employ. form. prof.	20 046	23 060	3 014-	13.07-
63340000	Particip. employ. eff. const.		10 839	10 839-	100.00-
63350000	Vers. lib. dts.exonér. T.A.	15 145	15 681	536-	3.42-
63511000	CFE	11 277	11 200	77	0.69
63511100	CVAE	5 260	19 398	14 138-	72.88-
63512000	Taxes foncières	22 820	22 055	765	3.47
63513000	AUTRES IMPOTS LOCAUX	5 837	12 227	6 390-	52.26-
63516000		1 248		1 248	
63545000	CARTE GRISE	3 421	1 349	2 072	153.58
SALAIRES ET TRAITEMENTS		2 365 182	2 395 668	30 487-	1.27-
64110000	Salaires appointements comm.	2 323 001	2 400 188	77 187-	3.22-
64111000	PROV PRIME FIN ANNEE	3 125-	2 084	5 209-	249.95-
64120000	Congés payés	41 321	6 704-	48 025	716.42
64130000	PRIME FIN ANNEE	1 250		1 250	
64140000	Indemnités avantages divers	2 734	100	2 634	NS
CHARGES SOCIALES		822 949	834 097	11 148-	1.34-
64510000	Cotisations URSSAF	535 341	551 637	16 296-	2.95-
64520000	AXA PREVOYANCE		1 154	1 154-	100.00-
64521000	AG2R Prévoyance non cadre	37 176	36 647	529	1.44
64522000	UMT prévoyance cadres	8 280	8 762	482-	5.50-
64523000	COMPLEMENTAIRE SANTE	16 565	16 901	336-	1.99-
64531000	ISICA RETRAITE	104 450	106 020	1 570-	1.48-

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
64532000	Cot. caiss. retrait. cadres	207	755	548-	72.62-
64570000	CHARGES SUR PFA	1 202-	570	1 772-	310.88-
64580000	Cotisations autres org. soc.	14 340	2 354-	16 694	709.18
64720000	VERSEMENT CE	11 546	12 043	497-	4.13-
64750000	Médecine du travail pharmac.	6 858	5 053	1 806	35.73
64810000	Vêtements de travail	1 893	1 969	76-	3.86-
64820000	INDEMNITES LICENCIEMENT	9 660	13 759	4 099-	29.79-
64840000	Ind frais professionnels	77 834	81 180	3 346-	4.12-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS		97 129	175 782	78 653-	44.74-
68112000	Dot/immob. corporelles	97 129	175 782	78 653-	44.74-
AUTRES CHARGES		7 967	1 011	6 956	687.87
65410000	Créances de l'exercice	7 941	949	6 991	736.52
65800000	Charges div. gestion courante	27	62	35-	57.11-
Total des Charges d'exploitation		8 192 249	8 126 123	66 126	0.81
Résultat d'exploitation		780 037-	406 084-	373 953-	92.09-
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS		213	3	210	NS
76110000		213	3	210	NS
Total des Produits financiers		213	3	210	NS
Résultat financier		213	3	210	NS
Résultat courant avant impôts		779 824-	406 081-	373 743-	92.04-
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		9 238		9 238	
77270000	PRODUITS SUR EX ANTERIEUR	9 238		9 238	
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL			108 919	108 919-	100.00-
77880000	PROD.EXCEPT.ABANDON CREANCE		108 919	108 919-	100.00-
Total des Produits exceptionnels		9 238	108 919	99 681-	91.52-
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION		16 495	41 409	24 914-	60.17-
67120000	Pénalités amendes fisc.	1 266	15 004	13 738-	91.56-
67140000		14 638		14 638	
67180000	Autres charg. exceptionnelles		3 750	3 750-	100.00-
67200000	CH EXCEPTIONNELLES	590	22 654	22 064-	97.40-
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL			3 630	3 630-	100.00-
67500000	VALEURS COMPT. ELEM.ACT.CEDES		130	130-	100.00-
67880000			3 500	3 500-	100.00-
Total des Charges exceptionnelles		16 495	45 039	28 544-	63.38-
Résultat exceptionnel		7 257-	63 880	71 137-	111.36-
Total des produits		7 421 663	7 828 961	407 298-	5.20-

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Total des charges	8 208 744	8 171 162	37 581	0.46
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	787 081-	342 201-	444 880-	130.01-

Date	Tableau de cohérence des liasses fiscales (*)	Référence	Page
30/01/2024	Client 000938 ALBIGEOISE DE PATONS ZONE INDUSTRIELLE 12260 VILLENEUVE		1
Collaborateur		Exercice	01/01/2022 31/12/2022

Tableau fiscal	N° ligne	Tableau fiscal	N° ligne	Ecart	Observations
2050 colonne 1	AF+AH+AJ+AL	2054	LW	0	
2050 colonne 1	AT	2054	MN+MQ+MT+MW	(0)	
2050 colonne 1	BJ	2054	0L	(0)	
2050 colonne 2	AS	2055	QC	1	
2050 colonne 2	AU	2055	QG+QK+QO+QT	(0)	
2050 colonne 2	BK	2055 2056	0R+6D+6H+05+9X+09	1	
2050 colonne 2	1A	2055 2056	0R+UA	1	
2053	HD	2053	Détail produits exceptionnels	(0)	
2053	HH	2053	Détail charges exceptionnelles	(0)	

Dossier N° 000938 en Euros.

(*) Le tableau de contrôle des liasses est un outil informel qui teste la vraisemblance de vos données. Si vos vérifications sont correctes ne pas en tenir compte.